**Résolution des assemblées du personnel de Piaget et Vacheron Constantin sur les sites de Genève, Neuchâtel et Vaud**

# Restructuration du groupe Richemont : Le personnel se mobilise pour la défense des emplois

Le personnel des entreprises Piaget et Vacheron Constantin est choqué et consterné par l'annonce des directions respectives de supprimer au total 211 emplois horlogers. Cette restructuration, présentée comme la conséquence directe d'une chute des ventes notamment envers la clientèle chinoise, intervient quelques mois seulement depuis la dernière vague de licenciements et ne témoigne pas d'une politique industrielle prévoyante du groupe Richemont, propriétaire des deux marques. Pour un groupe qui vient de faire plus d'un demi-milliard de bénéfices, cette opération vise de toute évidence à rassurer les actionnaires et à augmenter leurs dividendes.

Le personnel estime qu'il a déjà donné sa part et exige que le plan de restructuration soit retiré. Notamment, il ne comprend pas pourquoi le groupe refuse de faire recours au chômage partiel (Réduction des heures de travail, RHT), mesure la mieux adaptée pour palier à des baisses temporaires de commandes.

Il fait confiance à ses représentants pour que la période de consultation soit utilisée pour trouver des alternatives aux licenciements et demande, dans l'immédiat, que les directions de Piaget et Vacheron Constantin :

- Fournissent en temps utiles aux délégués syndicaux et au syndicat Unia toutes les informations nécessaires pour pouvoir conduire une réelle consultation, et notamment : les chiffres (bénéfices par site, masse salariale, etc.), les motifs exacts du licenciement collectif et les scénarios alternatifs envisagés par la direction du groupe (notamment RHT) ; la structure exacte du personnel concerné, y compris les travailleurs externes, temporaires et employés des sous-traitants ; les impacts éventuels sur la caisse de pension ; et toute autre renseignement utile (notamment les bénéfices prévus par la réforme de l'imposition des entreprises).

- Libèrent partiellement les délégués syndicaux de leur obligation de travailler, de leur accorder le droit d'organiser des séances de travail durant leur temps de travail et de les protéger contre toute mesure de contrainte de la part de leurs supérieurs.

- Permettent aux délégués syndicaux et au syndicat Unia de convoquer dans les locaux de l'entreprise des séances de travail impliquant d'autres membres du personnel ainsi que des Assemblées générales du personnel.

- Prolongent, si nécessaire le délai de consultation si les travaux n'ont pas abouti d'ici la date indiquée.

Le personnel demande par ailleurs aux autorités politiques des trois cantons concernés d'afficher leur solidarité inconditionnelle avec le personnel concerné et de tout mettre en

œuvre pour éviter les licenciements dans une branche industrielle phare de nos régions, et ce d'autant plus que le groupe Richemont sera l'un des principaux bénéficiaires de la Réforme de l'imposition des entreprises 3. Rappelons en effet que les promoteurs de cette réforme prétendent que la « baisse de la pression fiscale » débouchera directement en de « nouveaux investissements et la création de nouveaux emplois », notamment chez les « grands groupes horlogers » (Blaise Matthey, Tribune de Genève du 1er juillet 2016). Les cadeaux fiscaux ne serviraient-ils donc exclusivement qu'à augmenter les bénéfices des actionnaires ?

Le personnel affirme enfin qu'il entamera toute action nécessaire pour faire entendre sa voix.

Genève, La Côte-aux-Fées, Vallée de Joux, 15 novembre 2016

**Informations complémentaires:**

Nuno Dias, Unia Genève, 079 642 22 87

Noé Pellet, Unia Vaud, 079 542 31 60

Derya Dursun, Unia Neuchâtel, 079 290 75 92